



Modalités de rentrée du lundi 2 novembre 2020

publié le 30/10/2020

Chers parents, chers élèves,

Le Ministre de l'Éducation nationale vient de nous donner les consignes d'organisation de la rentrée scolaire du lundi 2 novembre 2020.

Les élèves seront tous accueillis au collège selon leur emploi du temps normal (dès 8h30).

Les transports scolaires fonctionneront comme d'habitude.

Concernant l'hommage qui sera rendu à Monsieur Samuel PATY, assassiné le vendredi 16 octobre 2020, une minute de silence sera observée à 11 heures après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs. Ce sera un temps de recueillement mais aussi l'affirmation de l'unité de la communauté éducative autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité.

Les temps d'échange pourront se faire en classe, avec les enseignants, tout au long du mois de novembre.

Concernant le protocole sanitaire applicable dès la rentrée, le parfait respect des gestes barrières sera de mise. Il est impératif d'éviter au maximum le brassage des élèves.

Les élèves resteront dans la même salle de classe toute la journée. Elle leur sera indiquée lundi matin. Ce sont les enseignants qui se déplaceront. Vous comprendrez l'impact inévitable que cela aura sur les modalités d'enseignement de certaines disciplines qui se déroulent d'ordinaire dans des salles spécialisées.

La cour de récréation restera divisée en quatre zones, chacune réservée à un niveau.

Il est impératif que chaque élève vienne avec un nombre de masques propres suffisant pour toute la journée, et des sacs pour ranger les masques lavables usagés. Il est aussi possible de venir avec du gel hydroalcoolique.

Il est aussi indispensable pour chaque élève d'avoir sa propre bouteille d'eau (gourde). En effet, il sera toujours impossible de boire au robinet. De plus à la cantine, les pichets d'eau ne pourront pas être remis en service.

Lors du repas, les élèves passeront toujours par classe. Le respect de la distanciation se fera autant que possible.

Certains cours seront très certainement perturbés car dans de telles conditions, tous ne pourront pas déjeuner dans les temps impartis. Notre salle de restauration est en effet bien petite.

Concernant les attestations de déplacement, vous en trouverez une sur Pronote. Vous devrez la renseigner et l'imprimer. Pour cela, depuis votre espace « Parent », il vous faut aller dans « informations personnelles » (en haut à gauche), puis dans « documents à télécharger ». Vous cliquez ensuite sur « justificatif de déplacement ».

Vous pouvez pour lundi vous munir d'une autorisation de sortie « classique » si nécessaire. Une autorisation permanente sera distribuée lundi sur demande aux élèves pour lesquels les parents ne peuvent pas imprimer.

L'ensemble des personnels du collège a bien conscience des difficultés et des contraintes lourdes qui vont peser sur les élèves. Soyez certains que nous mettons tout en œuvre pour que la vie au collège et la qualité des enseignements soient le moins dégradées possible.

La principale,
Catherine ALIX